

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

40^{ème} Rallye Régional du Florival – PEA – 8 et 9 Août 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 mai 2025	
Ouverture des engagements : 10 mai 2025	
Clôture des engagements : Lundi 28 juillet à minuit cachet de la poste faisant foi	
Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 2 août 2025 Parking Mahle Rouffach	
Vendredi 8 août 2025 Parking Mahle Rouffach	
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h.....	
Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h	
Vérifications administratives le : Vendredi 8 août de 18h à 21h Lieu : Parking Mahle Rouffach	
Samedi 9 août de 7h15 à 9h Lieu : Parking Mahle Rouffach	
Vérifications techniques le : Vendredi 8 août de 18h15 à 21h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach	
Samedi 9 août de 7h30 à 9h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach	
Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 9 août de 6h30 à 9h30. Parking Mahle Rouffach	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le Samedi 9 août à 8h30 Salle Polyvalente de Rouffach	
Publication des équipages admis au départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach	
Publication des heures et ordres de départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach	
Départ de : Rouffach, Parking Mahle à 10h	
Publication des résultats partiels le Samedi 9 août Parc Assistance / Parc de Regroupement / Parking Mahle Rouffach	
Arrivée à : Rouffach Parking Mahle à 20h02.....	
Vérifications finales Lieu : Garage Porhansl – 68360 SOULTZ.....	
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Publication des résultats du rallye le Samedi 9 août, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent, Parking Mahle Rouffach	
Remise des prix le Samedi 9 août Parking Mahle Rouffach	
La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du parc fermé d'arrivée	

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Plaine de l'Ill organise le 40^{ème} Rallye Régional du Florival en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 16 mai 2025 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 399 en date du 16 mai 2025.

Comité d'Organisation

Président : M. ANDRES Christophe	
Membres : Tous les membres de l'ASA Plaine de l'Ill	
Secrétariat du Rallye, Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ.....	
Téléphone : 03.89.76.28.25	
Mail : asapi0318@orange.fr	
Permanence du Rallye : Salle Polyvalente de Rouffach	
Lieu, date, horaire : Vendredi 8 août de 18h à 22h, samedi 9 août de 6h à la fin du rallye	

Organisateur technique

Nom : Ecurie Lefebvre – M. WINKLER Gérard

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.Licence n°
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Gilbert HORALA.....Licence n°12674
	M. Serge BLONDELLicence n°192216
Directeur de Course Général	M. Franck MADER.....Licence n°187564
Directeurs de Course Adjoint au PC	M. Daniel BLANQUINLicence n°1941
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M Jean Jacques SICHLER.....Licence n°17673
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Francis ROMBOURGLicence n°34694
Commissaire Technique responsable	M. Christian BONINLicence n°1188
Commissaires Techniques adjoints	M Vincent ANGELINI.....Licence n°206030
	M. Raphaël DIPPERTLicence n°33491
Médecin chef	M.Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	M.Licence n°
Chargé des relations avec la presse	M. Thierry HAASERLicence n°140495
Chronométrateurs	Mme Nancy GIETZENDANNER.....Licence n°220615
	Mme Adeline BENOITLicence n°217180
	M. Alain SICHLERLicence n°259784
	Mme Sabine JEDREKLicence n°317059
Classements	M. Gérard PEUREUXLicence n°11719
	Mme Odile PEUREUX.....Licence n°11716

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) et du championnat des rallyes de la ligue grand Est.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier leur inscription à l'issue de la clôture des engagements à l'adresse suivante :

<https://www.icareracingcompetition.fr/evenements> --> Rallye du Florival

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 40^{ème} Rallye Régional du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 28 juillet 2025 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum tout support confondu.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Un seul membre ASAPI dans l'équipage : 310,00 €
- Equipage membre ASAPI : 290,00 €
- Une somme forfaitaire de 170 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 4 août 2025.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le chèque doit être établi à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE impérativement**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 8 août et devra être **IMPÉRATIVEMENT LIBRE LE DIMANCHE 10 août à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle à Rouffach.

4.3.1.4 : Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
 - **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
 - De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
 - **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
 - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
 - En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.**
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.
Les pénalités sont cumulables

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 40^{ème} Rallye du Florival représente un parcours de 199,90 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est : « ES 1,2,3,4 : Col du Firstplan »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h

Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèces :OUI

CLASSEMENT	SCRATCH	CLASSE
1 ^{er}	300,00 €	100,00€ (1 à 5 partants)
2 ^{ème}	200,00 €	80,00 € (6 à 9 partants)
3 ^{ème}	100,00 €	50,00 € (+10 partants)

Les chèques seront envoyés aux ayants droit dans la semaine suivant l'épreuve

Les prix seront réduits de 50% si le nombre de partants est inférieur à 50.

Coupes : lots ou coupes

Scratch : 1^{er} 1 Coupe ou Lot
 2^{ème} 1 coupe ou Lot
 3^{ème} 1 coupe ou lot

Classes : 1^{er} 1 coupe ou Lot (si 2 partants)
 2^{ème} 1 coupe ou Lot (si 4 ou + 6 partants)
 3^{ème} 1 coupe ou Lot (si 8 ou + 9 partants)

Féminine 1^{ère} 1 coupe ou Lot

La remise des prix se déroulera le : Samedi 9 aout 2025 – Parking Mahle à Rouffach